



C O N S E I L G É N É R A L
DE LA
COMMUNE DE PESEUX

Séance extraordinaire du 22 février 2018
à 19h30 à la Maison de Commune

Présidente	:	Madame Elisabeth Moser
Conseillers généraux présents	:	37
Conseillers généraux excusés	:	3 Messieurs Eric Augsburger et Christian Wicky et Madame Françoise Ferrari
Conseillère générale absente	:	1 Madame Christiane Hofer
Siège vacant	:	0
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	37 présents 3 excusés 1 absente

Madame Elisabeth Moser, Présidente, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Elle salue ce soir la présence de deux nouveaux Conseillers généraux, Monsieur Patrice Neuenschwander (parti Ensemble à Gauche) et Madame Janine Glauser (parti Vert'libéral) et fait part de la validation de leur élection;

Arrêté du Conseil communal du 8 janvier 2018 proclamant Monsieur Patrice Neuenschwander, présenté par le parti Ensemble à Gauche, élu Conseiller général, suppléant de la liste du parti Ensemble à Gauche, en remplacement de Monsieur Alex Valladares Yopez et proclamation du 8 janvier 2018.

Arrêté du Conseil communal du 29 janvier 2018 proclamant Madame Janine Glauser, présentée par le parti Vert'libéral, élue Conseillère générale, en remplacement de Monsieur Philipp Niedermann, à la suite de son élection au Conseil communal et proclamation du 29 janvier 2018.

* * * * *

Correspondance;

Courrier de Monsieur Philipp Niedermann du 21 décembre 2017.

Suite à son élection au Conseil communal, il démissionne en tant que Conseiller général, ainsi que des commissions d'urbanisme et de mobilité, pour le 31.12.2017.

Courrier de Madame Lorena Renzo du 10 février 2018.

Pour des raisons personnelles, Madame Lorena Renzo démissionne avec effet au 01.03.2018 du Conseil général, ainsi que des commissions de la police du feu, des naturalisations et des règlements et statuts.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, signale d'autre part que l'ordre du jour est modifié suite au dépôt d'une question du groupe Ensemble à Gauche qui sera traitée au point 7.

L'ordre du jour est donc le suivant;

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2017.
- 2) Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme, en remplacement de Monsieur Philipp Niedermann (pvl), démissionnaire.
- 3) Nomination d'un membre à la commission de mobilité, en remplacement de Monsieur Philipp Niedermann (pvl), démissionnaire.
- 4) Rapport du Conseil communal au Conseil général portant sur une demande de crédit de CHF 130'000.00 pour la première étape de la révision du plan d'aménagement communal.
- 5) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux 2017 à 2019.
- 6) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'introduction de redevances communales sur l'approvisionnement en électricité, dans le cadre de la mise en application de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) au 1^{er} janvier 2018.
- 7) Question du groupe Ensemble à Gauche relative aux nouvelles directives concernant la pose et l'affichage de réclames routières temporaires.

* * * * *

1) **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 15 DECEMBRE 2017**

Madame Mireille Tissot-Daquette (pvl) signale une erreur. Il est indiqué, en page 15, que Monsieur Michele Barone est Vert'libéral, alors qu'il est bien membre du parti Libéral-Radical.

Il en est pris note et, sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 est accepté par 36 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME,
EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PHILIPP NIEDERMANN (PVL),
DEMISSIONNAIRE

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, propose Monsieur Pierre Fahrni.

Sans autre proposition, Monsieur Pierre Fahrni (pvl) est élu tacitement membre de la commission d'urbanisme.

3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE MOBILITE,
EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PHILIPP NIEDERMANN (PVL),
DEMISSIONNAIRE

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, propose Monsieur Pierre-Yves Jeannin.

Sans autre proposition, Monsieur Pierre-Yves Jeannin (pvl) est élu tacitement membre à la commission de mobilité.

4) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
PORTANT SUR UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 130'000.00
POUR LA PREMIERE ETAPE DE LA REVISION DU PLAN
D'AMENAGEMENT COMMUNAL

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Nous allons commencer avec une petite présentation de Monsieur Pierre Boillod, chef de projet et aménagiste au RUN, puis viendront les éventuelles questions.

Monsieur Pierre Boillod prend la parole.

Le Conseil communal a souhaité vous présenter ce soir ce dossier sur la révision du plan d'aménagement de la Commune de Peseux.

Il existe une nouvelle loi fédérale qui impose aux cantons de redimensionner la zone à bâtir. Concernant le littoral neuchâtelois, dont Peseux fait partie, c'est plutôt un secteur qui va se développer. Le Conseil communal a voulu vous exposer

la méthodologie qu'il entend mettre sur pied en vue de la révision du plan d'aménagement. Il veut clairement vous associer à ces travaux et ces derniers s'étendront sur plusieurs années et sur deux législatures. Il faut s'assurer d'une certaine cohérence et d'une continuité des travaux qui consistent en un projet de société. Nous travaillons pour les 15 à 20 prochaines années à venir.

En septembre dernier, nous vous avons donné une information sur la stratégie d'aménagement du Conseil communal, de manière à pouvoir vous entendre et pour que le Conseil communal soit sûr qu'il partage avec vous les différents enjeux de votre commune.

Concernant ces derniers, nous les avons identifiés et ils figurent dans le rapport. Il y a notamment un centre avec les Chapons où nous avons de grands enjeux. Le Conseil communal a déjà passablement avancé sur ce dossier avec les acteurs fonciers principaux, Migros et Cap 2000, soit pour ce dernier la société Procimmo, afin de développer l'avenir de ce secteur.

Le projet des salles de gym étant une priorité pour le Conseil communal, il est indispensable que ce secteur puisse être étudié dans son ensemble de manière à pouvoir changer les zones pour y inscrire un projet de développement important.

Le plan présenté en page 3 du rapport est maintenant projeté sur écran.

Nous voyons au centre de la commune une colonne vertébrale et plusieurs flèches qui tendent à connecter les différents secteurs importants. Ce sont des visions pour du long terme.

Il y a plusieurs autres enjeux importants, notamment les pôles des gares de Corcelles-Peseux et des Deurres. Ce sont des secteurs qui offrent des alternatives aux déplacements en voiture.

Concernant la gare de Corcelles-Peseux, la commune voisine planifie ce secteur de manière à pouvoir aussi le développer et le valoriser.

Il y a aussi deux autres secteurs, à caractère privé, les Guches et les Combes. Ces derniers nécessitent des infrastructures coûteuses à réaliser par la Commune. Il est important d'organiser la collaboration avec les propriétaires, promoteurs et investisseurs.

Enfin, nous avons le centre historique du village. C'est là qu'on y trouve principalement l'ensemble des services, des magasins. C'est aussi là que l'on circule à pied et que se situent des espaces publics qui méritent d'être aussi valorisés pour le déplacement et la mobilité douce.

Le trafic est une préoccupation aujourd'hui et, là aussi, le Conseil communal a beaucoup avancé sur ce dossier. Une étude de circulation a démontré un nombre conséquent de véhicules par jour et, surtout, si rien n'est entrepris, le trafic augmentera rapidement et risque de franchir la barre des 20'000 véhicules par

jour d'ici quelques années. Il faut pouvoir stabiliser aujourd'hui cette situation et travailler sur la question du franchissement de Peseux par un tunnel. Cela est inscrit dans les planifications, certes à long terme, mais qui anticipent un futur tunnel et c'est pourquoi nous avons, en bleu, la H10 qui nécessitera des mesures de requalification qui permettront de fluidifier le trafic.

L'axe Fornachon-Tombet est utilisé pour éviter de passer par la H10. Il y a aussi beaucoup de trafic sur ce secteur et des mesures de requalification s'imposent également. C'est aussi l'un des objectifs prioritaires pour la Commune.

Sur cette première base, je le disais en introduction, le Conseil communal souhaite partager ces enjeux importants et il va falloir en faire des objectifs.

Aujourd'hui nous en sommes à l'étape 1 (selon tableau, page 5 du rapport), soit l'étude préalable. C'est un élément préparatoire pour aboutir à un nouveau plan d'aménagement de la Commune de Peseux.

Vous savez aussi qu'il y a des éléments de coordination qu'il faut mener avec les communes voisines. Toute une série de planifications supérieures, telles que le plan directeur cantonal, le projet d'agglomération, le plan directeur régional, doivent donc être prises en compte.

La première phase, soit la stratégie d'aménagement politique, consiste à consolider avec vos commissions ces différents enjeux évoqués auparavant. Nous allons fixer des objectifs, nous mettre d'accord et, au final, tout ceci fera l'objet d'un rapport. Ce sera la base commune à transmettre aux futurs mandataires. Ceci consistera en ateliers et en séances de manière à pouvoir dégager une stratégie politique qui sera à valider.

Pour mettre en concurrence des bureaux, il faudra établir un cahier des charges pour comparer les offres qui seront à recevoir. Ce dernier indiquera aussi tous les éléments nécessaires pour savoir ce qui devra être réalisé. Il faut aussi tenir compte des marchés publics (>CHF 150'000.00).

Puis un appel d'offres sera lancé et portera sur la révision du plan d'aménagement.

L'étape 2, soit la révision du PCAZ (plan communal d'affectation des zones) comprend l'avant-projet. C'est une première image du plan d'aménagement futur. Elle est nécessaire pour identifier les secteurs stratégiques. Nous allons aussi prédéfinir des études complémentaires qui devront être réalisées, notamment des études de trafic. Il va falloir aussi se coordonner avec le Canton. Ce dernier a des attentes et il va falloir négocier.

Il faudra de plus faire coïncider le planning des travaux avec le planning politique, soit les prochaines élections communales de 2020.

Vraisemblablement, vous serez appelés à adopter l'avant-projet du plan d'aménagement. Vous êtes donc déjà saisis ce soir, puis plus tard pour financer l'avant-projet du PAL et vous le serez une nouvelle fois pour la formalisation de cet avant-projet.

Le Conseil communal vient ainsi devant votre Autorité à trois reprises de manière à partager avec vous l'importance de ce dossier.

Arrivera ensuite la troisième partie, soit la validation. L'Etat doit en effet examiner et approuver ce document, puis viendra l'adoption par le Conseil général et enfin la mise à l'enquête publique. Cette échéance est donc envisagée pour 2023.

Pour rappel, et comme indiqué dans le rapport page 6, cette première phase, la stratégie d'aménagement, consiste en 7 séances prévues, dont 6 séances de travail pour déterminer les enjeux, les objectifs puis enfin une séance devant le Conseil général, avec un rapport et des cartes en soutien de cette stratégie.

Pour la phase 2 de l'étude préalable, nous trouvons le cahier des charges (tableau, page 7) qui sera envoyé pour les appels d'offres, avec la question des marchés publics et la récolte des données de base. La COMUL, en parallèle de vos travaux, traite les thématiques politiques stratégiques au niveau régional. Nous allons pouvoir nous en inspirer pour le plan communal. Nous attendons de ce projet une première image grossière du PAL, une pré-affectation du sol avec des zones qui vont nous permettre de faire une première base réglementaire. Les règlements vont changer. Il faudra bien sûr des plans et déterminer quelles sont les études complémentaires qu'il va falloir mener dans l'étape suivante.

Quant aux marchés publics, ce sera quand on aura estimé les coûts que l'on pourra déterminer le type de procédure (de gré à gré, sur invitation, etc.).

S'agissant de la première étape du processus de révision, soit la demande de crédit de ce soir, elle est composée de la stratégie d'aménagement pour CHF 71'000.00, de l'élaboration du cahier des charges pour CHF 36'000.00, de l'appel d'offres à déterminer selon l'option choisie, avec des éléments juridiques à prendre en compte, et des divers et imprévus pour CHF 11'000.00.

Il est important pour le Conseil communal de vous indiquer des ordres de grandeur pour la suite. Pas question de solliciter une demande de crédit sans que vous sachiez plus ou moins à quelle sauce vous allez être mangés par la suite.

Je précise qu'il s'agit bien d'un ordre de grandeur, car des études sont déjà en cours, notamment pour la H10 et la coordination avec les communes voisines.

Nous avons aujourd'hui estimé un montant de CHF 150'000.00 hors taxes pour cet avant-projet du PAL, soit la première étape, pour la demande de crédit qui va suivre, vraisemblablement avant la fin de cette année 2018.

Une deuxième demande de crédit vous sera ensuite soumise pour formaliser ce plan d'aménagement. Nous retrouverons le projet, avec un ordre de grandeur de CHF 150'000.00 et diverses études (trafic, stationnement, environnement, PGEE).

Ce soir, nous avons donc pour l'instant cette demande de crédit de CHF 130'000.00 pour la réalisation de cette première étape.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Alain Sommer, au nom de la commission d'urbanisme, donne lecture de son rapport.

Cette commission s'est réunie le mardi 13 février en présence du directeur de l'urbanisme. Ce rapport a été traité lors de la séance ordinaire de la commission et non pas le soir des commissions, comme initialement prévu.

Les commissaires présents ont relevé l'excellence et l'exhaustivité de ce rapport et sont satisfaits d'être associés à toutes les étapes du processus.

Il s'agit là d'une première étape et un grand travail attend la commission. Grand travail, qui permettra de redessiner notre commune pour les prochaines décennies.

Même si la commission d'urbanisme ne doit pas se prononcer sur les aspects financiers, il a toutefois été relevé que le coût total du nouveau plan d'aménagement est plus de dix fois supérieur à celui qui est en vigueur actuellement.

Au terme des discussions, le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale que celle-ci s'est réunie le 15 février 2018.

De manière générale, cette dernière a salué la qualité du rapport fourni et l'a au final plébiscité.

Diverses questions ont été posées, certaines relevant purement de points de terminologie, d'autres concernant davantage le fonds. Le Conseil communal a su y répondre sans détours.

Parmi ces remarques et questions, on relève que le dossier est dans l'air depuis longtemps et qu'il a peut-être été utile de ne pas trop se précipiter. En effet, au vu du prix élevé de l'établissement d'un PAL, il valait mieux éclaircir certains éléments avant de l'entreprendre. Il est fait ici mention de questions liées au trafic et au réaménagement du centre du village, y compris en lien avec les salles de gym. Un autre élément est l'inclusion des commissions d'urbanisme et de

mobilité dans le processus d'élaboration, ce qui a certes un coût, mais améliore le dialogue et augmente probablement les chances d'arriver à un compromis accepté par une majorité au terme du processus.

Le crédit demandé devrait en outre permettre d'établir un aperçu synthétique des nombreux aspects de la vie dans notre commune (commerces, emplois, terrains, logements, etc.) qui seront, espérons-le, accessibles aux Conseillers généraux et seront certainement utiles dans l'évaluation de différents aspects de la politique de notre village.

En résumé, la commission financière propose à l'unanimité d'accepter le rapport et l'arrêté soumis au Conseil général.

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, informe que celui-ci a pris connaissance le lundi 12 février de cette demande de crédit.

Nous remercions le Conseil communal pour la clarté de son rapport, malgré un sujet assez complexe, au vu des différents acteurs impliqués dans la démarche. Nous le remercions d'autant plus ce soir pour les éclaircissements donnés par cette présentation.

Les membres Vert'libéraux des commissions de l'urbanisme et de la mobilité se réjouissent de travailler sur ce nouveau plan d'aménagement communal. Ce travail donnera la vision de la commune sur le point de vue urbanistique pour les 20 prochaines années. Il est donc important de réfléchir à la vision et à la stratégie que nous voulons pour notre commune.

Le plan des différentes étapes, principalement de la première qui est détaillé, paraît bien étudié avec plusieurs rendez-vous des commissions et l'intervention importante des différents acteurs, en particulier, du Canton et des communes avoisinantes. Il est clair que la vision de notre commune, dont les frontières avec Neuchâtel et Corcelles-Cormondèche ne sont plus visibles, doit être réfléchie de manière supracommunale.

Notre groupe votera à l'unanimité pour ce crédit et se réjouit de voir l'avancée de ces travaux.

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

Nous sommes aujourd'hui contraints de réviser notre plan d'aménagement communal en coordination avec la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et c'est une fort bonne chose.

La COMUL, de son côté, s'occupera du plan d'aménagement régional.

En effet, le mitage du territoire, la disparition de nombreuses zones naturelles, l'engorgement des routes, nous obligent à réfléchir l'urbanisme autrement. La densification de certaines zones, proches des moyens de transports publics ou de voies de circulation importantes, est devenue une priorité.

La conservation de zones naturelles et le respect de la biodiversité sont pour nous aussi des éléments primordiaux.

Nous avons pris plaisir à découvrir le présent rapport, technique, mais clair et très bien fait.

Nous sommes heureux de constater que les commissions d'urbanisme et de mobilité seront largement associées à ce travail.

Nous relevons, dans ce rapport, qu'une coordination intercommunale doit s'organiser avec les communes voisines. Il est, en effet, indispensable de réfléchir de façon coordonnée.

Nous apprécions le rôle du RUN, compétent pour coordonner les différents travaux de ce très intéressant et très important dossier.

Le groupe Ensemble à Gauche prendra ce rapport en considération et votera le crédit demandé en acceptant l'arrêté.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier s'est réuni le lundi 12 février afin d'étudier attentivement ce rapport.

Les membres présents ont relevé la qualité de celui-ci, extrêmement fourni et complet, y compris sur la procédure des marchés publics et sur les étapes qui nous attendent dans le futur.

Le document qui nous est soumis ce soir fait suite au rapport d'information portant sur le plan directeur régional et au rapport d'information du Conseil communal au Conseil général portant sur une stratégie d'aménagement accepté au mois de septembre de l'année dernière. Il n'est qu'une étape dans le long processus qui nous attend et qui aboutira à la sanction d'un nouveau règlement d'aménagement communal.

La modification de la LAT a été acceptée sur le plan fédéral et son application nous oblige une refonte totale de notre règlement d'aménagement avec notamment une densification vers l'intérieur.

Tout est à redéfinir et ce gros dossier va nous permettre de redessiner Peseux pour les 2 à 3 prochaines décennies, c'est un beau challenge.

La demande de crédit de ce soir ne représente qu'une étape qui va servir à l'établissement des charges et permettre de garantir les étapes suivantes et aboutira à un bon outil de planification.

Par contre, nous nous rendons compte que nous sommes de plus en plus tributaires de lois contraignantes qui nous viennent des instances supérieures et qui nous des coûts de plus en plus élevés.

Dans un canton pauvre comme le nôtre, en avons-nous encore les moyens ?

Comment rendre attractif notre canton et plus particulièrement notre commune pour rentabiliser l'investissement total auquel nous arriverons au terme de toutes les étapes ?

Aurons-nous un retour sur investissement par une densification ?

Le groupe PLR compte sur les autorités cantonales pour qu'elles prennent leurs responsabilités afin que le canton redevienne attractif dans un avenir très proche et que cette densification serve à quelque chose.

Le groupe PLR est persuadé que ce nouveau plan d'aménagement communal est une opportunité pour améliorer la qualité de l'habitat et, par conséquent, la qualité de vie de notre village et c'est pourquoi le rapport et l'arrêté seront acceptés à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (pvl) a une question de détail pour Monsieur Boillod.

En page 3 du rapport, la carte montre par un traitillé rouge le parcours du futur tunnel, partant de Vauseyon. Nous voyons aussi la tranchée couverte, en rouge, de Corcelles en direction du Val-de-Travers. Mais il y a aussi un tracé rouge en direction d'Auvernier. S'agit-il d'un nouveau tunnel ?

Monsieur Pierre Boillod lui répond.

Il s'agit clairement d'une erreur dans l'illustration.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, sans autre discussion, fait passer aux votes du rapport et de l'arrêté.

Le rapport est accepté par 36 voix, à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 36 voix à l'unanimité.

Monsieur Pierre Boillod quitte alors la séance avec remerciements de l'assemblée.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie sincèrement pour votre acceptation. La première étape est maintenant lancée.

Nous reviendrons ensuite vers vous avec la suite des événements.

5) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A LA DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES COMPTES COMMUNAUX 2017 A 2019**

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale que ce point a été abordé au cours de trois réunions successives de la commission financière. Celle-ci a donc été bien informée des démarches en cours et de leur évolution. Elle remercie le Conseil communal à ce propos.

Bien que l'incidence sur le budget soit faible, on relèvera que c'est une contrainte de plus imposée aux communes. D'un autre côté, il faut être réaliste, le contrôle opéré par la commission financière et le Conseil général est insuffisant pour permettre d'identifier d'éventuelles malversations ; on ne met pas le nez dans les écritures. Ainsi, savoir qu'une fiduciaire accèdera directement au cœur des comptes est plutôt rassurant.

La commission se rallie donc à la proposition du Conseil communal et suggère à l'unanimité de voter le rapport et l'arrêté proposés.

Madame Adia-Rita Schaer-Müller, au nom du groupe EAG, indique que ce dernier s'est réuni le 12 février dernier pour étudier ce rapport.

Il remercie le Conseil communal. Il aurait aimé connaître les montants retenus pour les contrôles restreint et ordinaire.

A l'unanimité, le groupe Ensemble à Gauche acceptera le rapport et votera l'arrêté.

Madame Mireille Tissot-Daquette, au nom du groupe PVL, informe que ce dernier a pris connaissance du rapport, ainsi que du changement de la loi cantonale concernant la révision des comptes.

Notre groupe fait confiance au Conseil communal et acceptera à l'unanimité le nouvel organe de révision choisi.

Monsieur Roger Mühlethaler, au nom du groupe PLR, prend la parole.

Son groupe s'est réuni le 12 février pour étudier ce rapport. C'est à l'unanimité des membres présents que le PLR accepte de mandater la Société de révision et d'organisation Sorevor SA pour la révision des prochains comptes communaux 2017 à 2019.

Le rapport et l'arrêté seront donc agréés.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, réagit par rapport à l'intervention du groupe Ensemble à gauche.

Le montant pour le contrôle restreint est de CHF 7'200.00 et pour le contrôle ordinaire pour 2018 et 2019, il s'agit de CHF 8'000.00.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, sans autre remarque, fait voter ce rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 36 voix à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 36 voix à l'unanimité.

6) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A L'INTRODUCTION DE REDEVANCES COMMUNALES SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE, DANS LE CADRE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE (LAEL) AU 1^{ER} JANVIER 2018**

Madame Elisabeth Moser, Présidente, donne au préalable une information.

En vue de compléter l'arrêté qui a été adressé aux Conseillers généraux, le Conseil communal présente un amendement. Ce nouvel arrêté annule et remplace le précédent.

C'est donc l'arrêté corrigé par le Conseil communal qui est pris en considération pour la suite des débats et il ne faut en conséquence plus tenir compte de l'arrêté qui a été envoyé avec les documents.

L'arrêté est amendé à l'article premier et a la teneur suivante;

" Article 1^{er} Gestionnaire de réseau de distribution

Le gestionnaire de réseau de distribution (ci-après: le gestionnaire) du territoire communal est " les services industriels de Peseux " pour la basse tension et " Groupe E SA " pour la moyenne tension. "

Madame Sylviane Sauser, au nom de la commission technique, signale que celle-ci s'est réunie le jeudi 15 février pour étudier ce rapport.

Le Conseil communal nous informe que le règlement d'application de la LAEL étant arrivé tard dans l'année 2017, il n'a pas été possible au Conseil communal de nous proposer ce rapport avant et les éléments pour les redevances du domaine public n'étaient pas non plus disponibles à temps pour proposer un rapport en 2017.

Un commissaire se demande si des changements au niveau des Services industriels devront être faits, changements qui occasionneraient des coûts supplémentaires. Selon le Conseil communal, aucun coût supplémentaire ne surviendra.

Il a fallu également consacrer plusieurs séances afin de modifier l'article 10 car Peseux est propriétaire et distributeur de son réseau.

Le Conseil communal nous informe que des droits de solde avaient été facturés alors que nous n'en n'avions pas le droit, ces montants ont été remboursés et dorénavant nous aurons le droit de facturer.

Le changement principal, c'est la création du fonds énergétique que tous les membres accueillent favorablement et, d'ici le 30.06.2018, il faudra se positionner sur la façon d'utiliser ce fonds. Les commissions seront convoquées à ce sujet et un projet nous sera soumis au préalable.

Les montants sont déjà sur le site internet de la Commune, alors que le rapport n'est pas encore passé dans les mains du Conseil général, souligne un membre.

Le Conseil communal nous informe que, légalement, les tarifs doivent être connus des consommateurs, raison pour laquelle les chiffres maximums ont été indiqués et il est toujours possible de les diminuer, ceci n'occasionnera pas de mécontentement dans ce sens-là de la part des consommateurs. Selon le Conseiller communal en charge du dicastère, nous pouvons choisir une fourchette différente ou voire même exonérer les gros consommateurs, cette possibilité est dans la loi.

Un membre se demande si les compteurs devront être adaptés, mais il n'en est rien.

Les Conseillers communaux ainsi que les administrateurs ont répondu à toutes les questions de la commission technique dans les détails et à satisfaction.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, donne lecture de son rapport.

L'enjeu derrière cette adaptation est à la fois assez modeste, quelques dizaines de francs par an pour un ménage, mais symboliquement assez important puisque celle-ci devrait permettre d'inciter des actions pour améliorer l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Les questions furent assez nombreuses en commission ; la distinction entre la redevance pour l'usage du domaine public et le fonds communal de l'énergie, ainsi que la distinction entre ce qui est obligatoire et ce qui est possible n'étaient pas claires pour chaque commissaire. Ces points ont été éclaircis par les explications du Conseil communal.

Celui-ci propose un arrêté lui permettant de tout fixer lui-même sans en référer au Conseil général, et c'est là un point qui mérite d'être relevé et éventuellement discuté. Derrière cet aspect se trouvent deux autres questions: " veut-on disposer de notre propre fonds énergétique communal ou laisser le canton gérer la redevance obligatoire prévue à cet effet ? " et " veut-on taxer les utilisateurs pour l'utilisation du domaine du public ? Si oui à quelle hauteur ? ".

Sur le fonds énergétique, l'aspect écologique a visiblement touché la majorité, voire l'unanimité de la commission, ce qui, en tant que Vert'libéral, me réjouit. L'idée de créer notre propre fonds semblait également émaner de la discussion, ainsi que le principe de viser le montant maximal de la redevance, comme le propose le Conseil communal. Plusieurs commissaires ont posé des questions sur l'incitation aux propriétaires du village à assainir énergétiquement leurs bâtiments et/ou à produire de l'énergie renouvelable au travers de ce fonds. On peut donc espérer que le règlement ira dans cette direction.

Sur l'utilisation du domaine public, ce fut plus discuté dans la mesure où c'est un prélèvement supplémentaire, sans attribution explicite, donc qui entre simplement dans le ménage communal. Deux arguments importants ont convaincu la majorité de la commission; premièrement, de très nombreuses communes perçoivent cette redevance depuis plusieurs années, il n'y a donc pas vraiment de raison que Peseux se prive de cette ressource ; deuxièmement, les investissements seront nombreux dans les prochaines années et une ressource supplémentaire ne sera pas de trop pour équilibrer nos budgets.

A l'écoute de ces arguments, un commissaire est même allé jusqu'à proposer que le Conseil général fixe le principe du montant maximal pour ces deux redevances, supprimant la marge de manœuvre du Conseil communal. Cette proposition a cependant été rejetée.

Au final, la majorité de la commission approuve le rapport et l'arrêté.

Monsieur Gaël Duc, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier s'est réuni le 12 février pour discuter de ce rapport.

Le Conseil général s'était déjà exprimé en faveur de l'introduction de telles taxes, redevances et émoluments dans le courant de l'année 2007 avant que le Service des communes ne rende une conclusion négative à l'application de ces dernières en l'absence d'une législation cantonale à ce sujet. L'application de la décision du Conseil général de 2007 a donc été mise en suspens jusqu'à aujourd'hui.

Le canton ayant maintenant légiféré, la nouvelle loi cantonale et son règlement d'exécution (LAEL et RELAEL) sont entrés en vigueur ce 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil communal nous demande donc ce soir de confirmer la volonté de nos prédécesseurs de 2007, à savoir de valider la mise en œuvre de ces taxes et redevances au niveau de la commune. Il s'agit:

1. d'une redevance pour l'usage du domaine public, pour la basse et la moyenne tension, qui aura pour but de financer les coûts directs ou indirects de la présence des réseaux électriques.
2. d'une redevance à vocation énergétique visant à alimenter un fonds communal qui pourra être utilisé pour soutenir des mesures d'économie d'énergie et de promotion d'énergies renouvelables. Cette deuxième redevance étant par ailleurs obligatoire selon la loi cantonale, seul l'usage ou non du fonds est facultatif.

Le Conseil communal souhaite en outre soumettre l'ensemble des acteurs à cette nouvelle taxe à vocation écologique, sans exonérer, comme il en aurait le droit, les gros consommateurs.

Le PLR n'est par principe pas très favorable à la mise en place de nouvelles taxes et émoluments. Dans le cas présent néanmoins, l'idée de cette application avait déjà été débattue et approuvée par nos prédécesseurs. Nous l'avons vu, cette législature sera riche en travaux et chantiers de réfection divers et ce dans un contexte économique cantonal très mauvais. Notamment le report d'un point d'impôt communal supplémentaire au canton garantit un manque à gagner qui doit être pris en compte pour le bien de nos finances communales et nous avons ici un moyen de garantir un revenu supplémentaire à la Commune, même si nous

regrettons qu'il faille demander un effort additionnel, certes modeste, à nos concitoyens.

Il nous a d'ailleurs été confirmé que, même avec ces nouvelles taxes, le tarif de l'électricité à Peseux resterait l'un des plus compétitifs du canton.

Le PLR a donc décidé, à la très forte majorité, de recommander l'acceptation de ce rapport et de son arrêté d'application. Nous souhaitons vivement que le fonds à vocation énergétique produise des effets visibles pour la population et que son utilisation soit encadrée par un règlement favorisant le bien-être de la population.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, signale que ce dernier a pris connaissance de ce rapport.

Malgré quelques réticences à cause de l'augmentation de la parafiscalité, l'ensemble de notre groupe a vu d'un bon œil l'introduction d'une taxe communale sur l'électricité. Ceci est dû à l'utilisation de cette taxe pour un fonds énergétique. D'ailleurs, notre groupe aimerait rendre attentif le Conseil communal au futur travail pour la constitution de ce fonds. Nous espérons fortement que ce fonds ne soit pas simplement utilisé pour la rénovation des bâtiments communaux, mais qu'au moins la moitié du revenu de cette taxe soit utilisée pour inciter les propriétaires de bâtiments subéreux à améliorer la consommation énergétique de leurs biens et nous nous battons à la commission technique dans ce sens.

Cette manière de procéder permettrait à plus de bâtiments d'être rénovés. En effet, le soutien de la Commune à des privés serait partiel, tandis que le montant mis pour rénover ses propres bâtiments serait en totalité à la charge de la Commune.

Concernant le montant de cette taxe, nous faisons confiance au Conseil communal qui est le plus à même de fixer son montant, année après année. Nous soutenons le fait que les grands consommateurs ne doivent pas être exemptés de cette taxe.

Pour que notre groupe accepte à l'unanimité ce rapport et l'article de loi associé, il nous faudrait une confirmation orale de la part du Conseil communal indiquant qu'au moins la commission technique prendra part à la constitution du fonds énergétique. Cette confirmation sera alors retranscrite dans le procès-verbal de cette séance.

Madame Sylviane Sausser, au nom du groupe EAG, informe que ce dernier a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. En résumé, la position du groupe est la suivante.

Nous nous félicitons de l'introduction d'une taxe visant à encourager les énergies renouvelables, nous sommes plus dubitatifs sur la redevance pour l'utilisation du domaine public et nous proposerons deux amendements pour modifier le montant de ces taxes. Du sort de ces amendements dépendra notre acceptation ou notre refus du rapport et de l'arrêté.

En préambule, nous aimerions rappeler que le Conseil général n'est pas qu'une chambre d'enregistrement qui valide des taxes dont les montants ont été annoncés à l'ELCOM il y a plus de six mois et qui figurent depuis le 1^{er} janvier sur le site de la Commune. Il nous semble que le Conseil communal aurait pu nous présenter ce rapport l'année passée en décembre au plus tard, avec les comptes par exemple, ce qui nous aurait évité d'être mis devant le fait accompli.

Deuxième chose qui nous déplaît; le Conseil communal nous demande de valider la création d'un fonds pour favoriser le recours aux énergies renouvelables, mais ne nous dit pas comment ce fonds sera utilisé. Nous trouvons dommage que le règlement sur l'usage de ce fonds ne figure pas en annexe du présent rapport. Les panneaux solaires mis en place par des privés seront-ils subventionnés par exemple ? Si oui, à quelle hauteur ? La Commune se réservera-t-elle le produit de cette taxe pour son propre usage ? C'est ce que nous aurions voulu savoir avant de signer un chèque en blanc au Conseil communal. Notre groupe demande au Conseil communal de soumettre pour information ce règlement lors de la prochaine séance du Conseil général.

Point positif par contre; nous apprécions le fait que le Conseil communal ne prévoie pas d'exonérer les gros consommateurs de Peseux des nouvelles redevances communales. L'introduction de ces nouvelles taxes relève en effet d'une démarche solidaire des grands, comme des petits consommateurs qui permettra à notre commune de mettre en place une véritable politique énergétique.

Venons-en au fonds, c'est-à-dire au montant des taxes. Le groupe EAG est favorable à la taxe énergétique pour des motifs relevant de la protection de l'environnement. Il l'est beaucoup moins quant à la taxe pour l'utilisation du domaine public qui rapportera environ CHF 147'000.00 à la Commune, somme dont nous avons réussi à nous passer jusqu'ici. Notre groupe pense aux locataires et aux ménages qui peinent à boucler leur fin de mois et que les gérances ne vont pas oublier de faire passer à la caisse. Après la taxe au sac, après les redevances pour l'épuration des eaux, c'est une nouvelle taxe qui s'en vient alléger nos portemonnaies et ce n'est guère réjouissant. Il faut en effet se rappeler que notre facture d'électricité comprend déjà une taxe pour l'utilisation du réseau électrique de 8,4 centimes par kWh en plus de 0,4 centime pour Swissgrid et de 1,15 centimes pour protéger les eaux et les poissons...

C'est pourquoi EAG vous propose de réduire le montant de la taxe pour l'utilisation du domaine public pour les petits consommateurs privés, qui a un léger goût de nouvel impôt déguisé. Nous vous proposons d'arrêter à 0,60 centime par kWh le montant de la taxe pour usage du domaine public pour la basse tension et à 0,40 centime pour la moyenne tension. Peseux devrait survivre à cette légère perte de recettes !

En revanche, nous vous proposons de fixer le montant de la taxe énergétique au maximum prévu par la loi, c'est-à-dire à 0,50 centime par kWh pour la basse tension et à 0,25 centime pour la moyenne tension. Nous ne souhaitons pas en l'occurrence laisser de marge de manœuvre au Conseil communal qui pourrait en mésuser. Si l'Exécutif éprouve le besoin de modifier le montant de l'une ou l'autre de ces taxes, il devra repasser devant le Conseil général.

Voici donc les textes de nos amendements:

- *Article 32.- Redevance à vocation énergétique*
 - ² *La redevance s'élève:*
 - a) *à 0,50 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension.*
 - b) *à 0,25 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.*
- *Article 33.- Redevance pour l'usage du domaine public*
 - ² *La redevance s'élève:*
 - a) *à 0,60 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension.*
 - b) *à 0,40 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.*

Le groupe EAG attend de voir la position des autres groupes sur ses amendements pour décider de sa position finale sur le rapport.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, ouvre la discussion.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Plusieurs questions ont été soulevées. Concernant tout d'abord l'utilisation du fonds énergétique, je vous confirme que le Conseil communal veut travailler en partenariat avec la commission technique où les trois groupes sont représentés. Nous voulons réellement faire un choix judicieux en vous écoutant.

Ceci doit se faire très rapidement puisque cet arrêté doit être établi d'ici au 30 juin prochain.

Sur le contenu, il est un peu prématuré de se fixer. Néanmoins, il semble clair que nous allons chercher un équilibre entre le privé et le communal, soit la partie publique.

Cette partie publique est justifiée par le devoir de la Commune d'être exemplaire dans ces aspects d'énergie. Cela peut justifier certains investissements mais, encore une fois, nous chercherons sans doute un équilibre, comme à favoriser le photovoltaïque chez les privés, par exemple. Une autre possibilité intéressante chez les privés serait de favoriser l'utilisation énergétique économique dans les bâtiments.

Nous pourrions vraisemblablement nous inspirer de l'arrêté qui a été établi par la Ville de Neuchâtel que nous avons reçu seulement très récemment. Nous avons encore eu des informations avant-hier.

Ceci m'amène aussi à vous répondre quant au fait que nous arrivions tard avec ce rapport. Le règlement d'application de la LAEL était seulement sorti le 18 octobre 2017, tandis qu'il fallait annoncer obligatoirement à l'ELCOM les tarifs en août 2017 déjà. Il était donc clairement impossible pour nous de procéder autrement. De plus, comme cela a été dit également, les aspects pour la redevance sur le domaine public ont été éclaircis seulement en fin d'année dernière.

Par rapport à la redevance sur le domaine public et les redevances en général, le Conseil communal aimerait garder des montants élevés pour les investissements à venir, qui seront nombreux et importants, comme nous l'avons vu dans le rapport sur la révision du plan d'aménagement communal.

Concernant les montants de ces taxes, j'ajoute que les communes voisines sont à peu près au même niveau.

Pour terminer, je précise qu'il s'agit d'une redevance incitative et tout un chacun a la possibilité d'économiser un peu sur l'électricité, ce qui justifie aussi cette redevance plutôt modeste.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, propose une suspension de séance de 5 minutes.

A 20h55, la séance reprend.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, relit les deux amendements proposés.

- *Article 32.- Redevance à vocation énergétique*
 - ² *La redevance s'élève:*
 - c) *à 0,50 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension.*
 - d) *à 0,25 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.*
- *Article 33.- Redevance pour l'usage du domaine public*
 - ² *La redevance s'élève:*
 - c) *à 0,60 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension.*
 - d) *à 0,40 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.*

La discussion sur ces textes est ouverte.

Monsieur Alain Sommer (plr) prend la parole.

Notre groupe est dubitatif. Nous avons de la peine à imaginer les incidences financières complètes. Il nous a été donné des estimations.

Si nous baissions maintenant ce taux, que va encaisser en moins la Commune ?

EAG souhaite baisser le montant de la taxe, ce qui nous convient aussi, mais par contre, cela bloque la marge de manœuvre du Conseil communal. Quelle est la position de ce dernier à ce propos ? Ou peut-être faut-il renvoyer ce dossier pour étude ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Approximativement, si nous prenons le produit de la redevance sur le domaine public, en admettant que CHF 100'000.00 sont en basse tension, cela fera un ordre de grandeur de CHF 25'000.00 en moins.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (pvl) a une question.

Est-ce que le budget 2018 a tenu compte du prix actuel ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je n'étais pas en charge des finances l'année dernière, mais je peux malgré tout préciser que le budget a été établi sans cette augmentation, et sans le report de point d'impôt.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, intervient à son tour.

Je confirme que nous n'avons pas connaissance de ce montant.

Madame Mireille Tissot-Daquette (pvl) prend la parole.

Notre groupe est aussi assez dubitatif par rapport à l'amendement et au fait que le Conseil communal n'ait plus de marge de manœuvre pour fixer les taxes.

Nous voyons d'un bon œil malgré tout le fait de diminuer la redevance sur le domaine public.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, donne une précision.

Vous l'avez vu, comme mentionné dans le rapport, la loi est sortie en octobre 2017. Nous avons pris connaissance de ces chiffres à ce moment-là. Nous n'avons donc pas pu les intégrer au budget.

Peseux a une particularité. Nous sommes propriétaires et gestionnaires de nos propres réseaux. Par exemple, la Ville de Neuchâtel est propriétaire de son réseau, tandis que le gestionnaire est Viteos. La Ville de Neuchâtel payait déjà cette taxe mais nous ne pouvions pas l'intégrer car la loi ne le permettait pas. Il n'était donc pas possible pour un gestionnaire propriétaire de demander une redevance d'énergie.

Peseux, et sauf erreur Cortaillod, sont les deux seules communes qui ont cette particularité. Maintenant nous sommes au même niveau que les autres communes du canton.

Monsieur Alain Sommer (plr) souhaite obtenir encore une suspension de séance de quelques minutes.

Après 5 minutes, la séance reprend à 21h10.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole pour un complément d'information.

Je me permets d'intervenir puisque j'étais en charge du dicastère des Services industriels de 2008 à 2017.

Nous débattons ce soir pour un montant de CHF 147'000.00 ou pour environ CHF 110'000.00, soit une différence de CHF 37'000.00 !

Ne pas donner la possibilité au Conseil communal d'intervenir sur ces tarifs est dangereux. Vous n'êtes pas sans savoir que, sur le domaine de l'électricité, il faut être réactif et de suite. Si vous enlevez cette prérogative au Conseil

communal, il se peut qu'on ait des problèmes par la suite. Il n'y a aucun risque, nous n'allons pas aller au-delà de 0,80 centime.

Je rappelle qu'il s'agit d'un montant de CHF 37'000.00 sur lequel nous discutons maintenant.

Madame Patricia Soerensen, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Notre groupe, après discussion, est disposé à revenir en arrière et à laisser les minimums et maximums à l'article 32.

En revanche, il souhaite conserver un maximum à 0,60 centime par kWh d'électricité s'agissant de l'art. 33.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, demande une précision au groupe Ensemble à Gauche.

Retirez-vous l'amendement concernant l'article 32 ?

(Il lui est répondu par l'affirmative.)

Il reste donc l'amendement proposé pour l'article 33, formulé ainsi;

- *Article 33.- Redevance pour l'usage du domaine public*
 - ² *La redevance s'élève:*
 - e) à 0,60 centime par kWh d'électricité distribuée en basse tension.*
 - f) à 0,40 centime par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.*

Cet amendement à l'article 33 est passé au vote.

L'article 33, amendé par le groupe EAG, est accepté par 23 voix contre 13 voix.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, fait maintenant voter le rapport.

Le rapport est accepté par 35 voix.

Concernant le vote sur l'arrêté, elle rappelle que celui-ci a été amendé par le Conseil communal, à l'article premier, ainsi qu'à l'article 33, chiffre 2, lettre a) par le groupe EAG avec une redevance maximum à 0,60 centimes par kWh d'électricité distribué en basse tension. Cet arrêté ainsi amendé est passé au vote.

L'arrêté amendé est accepté par 28 voix contre 7 voix.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie pour votre acceptation sur cet arrêté amendé. Soyez assurés que le Conseil communal procédera en toute transparence avec une approche participative pour la création de ce fonds.

7) **QUESTION DU GROUPE ENSEMBLE A GAUCHE RELATIVE AUX NOUVELLES DIRECTIVES CONCERNANT LA POSE ET L’AFFICHAGE DE RECLAMES ROUTIERES TEMPORAIRES**

Madame Elisabeth Moser, Présidente, lit cette question.

" En date du 3 octobre 2017, votre Autorité nous informait des nouvelles directives du Service des Ponts et Chaussées concernant la pose et l'affichage de réclames routières temporaires.

A ce jour, cinq mois plus tard, nous n'avons reçu aucune proposition du Conseil communal et du Service des Ponts et Chaussées liée à cette problématique, ni comment et où demander les autorisations y relatives.

Le Conseil communal peut-il nous dire quand et dans quel délai il compte nous faire des propositions concrètes et réalisables ?

Pour Ensemble à Gauche, Renate Neuenschwander "

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

Effectivement, nous n'avons pas donné de directive précise. Il faut en fait passer la demande par le Service des Ponts et Chaussées, en allant sur son site et en remplissant un formulaire. La Commune donnera un préavis et le transmettra aux Ponts et Chaussées. Ce service donnera alors éventuellement son aval.

Vous le savez, car toutes les sociétés de Peseux ont reçu l'information, il y a des endroits bien précis où il n'est plus possible d'afficher.

Par malchance, Peseux ne dispose que de places d'affichage bien précises; devant l'administration communale et vers le Vignoble. Sur la route cantonale ou sur l'avenue Fornachon, ce n'est plus possible. Des règles strictes quant à la sécurité et la circulation sont appliquées.

Pour que tout le monde soit au clair, nous allons mettre un lien sur notre site internet. En cliquant sur ce dernier vous arriverez directement sur les directives de l'Etat et les lieux d'affichage.

Sans autre discussion, Madame Elisabeth Moser, Présidente, souhaite clore la séance.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, demande alors à son tour une suspension de séance de quelques minutes et quitte la salle.

Ce dernier réapparaît, habillé en cuisinier, et prend la parole.

Mesdames et Messieurs,

La population subieuse a reçu à la fin de l'année dernière le menu du groupe Ensemble à Gauche proposé au Conseil général.

Le Conseil communal, étant impliqué dans la recette, souhaite montrer aux membres du Conseil général, ainsi qu'à toute la population de notre village, que l'assaisonnement de ce menu était soit superflu, soit lacunaire.

En effet, nous avons pu lire sur ce flyer gastronomique:

- Terrine de transports publics et sa réduction moitié prix pour les jeunes.
Cela a été mis au budget !
- Légumes des jardins de citoyens de Peseux
Comme annoncé à l'époque par le Conseil communal lors du Conseil général du 15 décembre 2017, des jardins communaux existent depuis plus de 30 ans aux Guches. Il y en a 27 à disposition sur la parcelle, dont 21 sont loués. Il en reste donc 6 de disponibles pour les gens qui souhaitent cultiver des légumes et cela au prix très modique de CHF 70.00 par année. Pour ce qui concerne la mise à disposition de bacs, comme déjà expliqué lors de la même séance, l'expérience a été tentée à Pamplousse et la première année tout s'est bien passé. La 2^{ème} année, il n'y avait plus rien dans les bacs et la 3^{ème} année il n'y avait que des friches. Les TP ont donc tout retiré.
Tous les ingrédients étaient donc là, mais la sauce n'a pas pris...
- Halle de sport triple promise pour 2017
En fait, la construction d'une halle omnisports triple doit être intégrée dans une réflexion plus large que la seule construction d'un bâtiment, puisque celui-ci sera situé sur l'un des derniers terrains constructibles au centre de Peseux, dans un espace jouxtant la zone commerciale et qu'il devra intégrer les besoins scolaires, associatifs, sociaux ainsi que de l'habitation.
C'est pourquoi l'étude doit porter sur le secteur des Chapons et non seulement sur une construction.
Le Conseil communal travaille donc d'arrache-pied pour développer ce secteur, mais de manière ambitieuse.

Le développement harmonieux de cette zone nécessite un accord multipartite entre les principaux propriétaires fonciers, pour faire ressortir les synergies potentielles.

Pour ce faire, en 2017, Procimmo (propriétaire de Cap 2000), Migros et notre Commune ont décidé de cofinancer le cahier des charges du Plan Directeur Sectoriel de la zone, qui sera disponible dès fin février 2018.

Sur cette base, nous engagerons des discussions avec notre voisin, la Migros, pour tendre à une variante d'aménagement cohérente incluant les programmes de la Commune dans le cadre d'une opération immobilière et d'une recherche d'autofinancement.

Comme vous l'aurez compris, il s'agit là d'une recette complexe qui nécessite du savoir-faire et qui ne se résume pas à un simple sachet d'affirmations diluées dans la lecture du marc de café.

- Bouquet de bienvenue aux nouveaux habitants.

A cet instant, **Madame Elisabeth Moser**, Présidente, sonne la cloche et interrompt Monsieur Schneider.

J'ai été très contente jusqu'à maintenant de l'atmosphère du Conseil général et du travail accompli.

Si j'avais su qu'il s'agissait de commenter un tract politique de la part du Conseil communal, je pense que je ne vous aurais pas donné la parole.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, rétorque.

C'est dommage car effectivement je m'adresse ici de manière respectueuse à l'ensemble de ce Conseil général et j'ai préparé une petite surprise pour tout le monde.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, reprend.

C'est très sympathique mais je me demande si vous avez l'intention de commenter tous les tracts politiques qui circulent.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Si vous permettez, Madame la Présidente, j'aimerais revenir surtout sur le menu. Il ne faut pas se fâcher car c'est vraiment très important d'être ensemble dans cette cuisine. Nous sommes une équipe.

Le menu que j'aimerais vous présenter et que vous connaissez déjà est celui-ci.

- Première entrée; La traversée de Peseux - H10
Suite à la réception du rapport du bureau d'ingénieur routier mandaté par l'Etat pour évaluer les possibilités d'améliorations, à terme, de la circulation sur la H10, le Conseil communal a décidé, étant donné que la commune la plus touchée était la nôtre, de prendre le leadership et de provoquer le démarrage de la mise en œuvre des mesures par;
 - Le lancement des séances du Groupe de travail en novembre 2017 avec la collaboration de trois communes voisines (Corcelles-Cormondrèche, Milvignes et Neuchâtel) pour la gouvernance.
 - L'élaboration d'une feuille de route pour les communes.
 - L'information régulière aux commissions de mobilité et d'urbanisme.
- Deuxième entrée; Le secteur des Combes, par
 - L'étude et la détermination du système d'accès pour le secteur des Combes.
 - Le montage d'un partenariat public-privé pour le cofinancement des équipements (de l'accès routier à créer).
 - La coordination et l'accompagnement dans les projets parallèles en lien (les villas-terrasses).
- Pour le plat principal; L'aménagement du territoire, par
 - La consolidation de la stratégie d'aménagement et des synergies identifiées entre les secteurs stratégiques auprès du Canton.
 - L'élaboration d'un phasage et d'un processus relatifs à la prochaine révision du PAL.
 - La coordination intercommunale par le lancement d'études en lien avec la frontière intercommunale Neuchâtel-Peseux pour les Deurres-Carrels et Fornachon-Tombet/Edouard-Dubois (pour la circulation, la gestion du trafic, les systèmes d'accès et les infrastructures).
 - La coordination entre tous les projets en cours pour un résultat cohérent entre
 - La révision du PAL ;
 - Le développement des secteurs des Chapons et des Combes ;
 - Les aménagements routiers sur la H10, la RC174, Tombet-Fornachon et la zone limitrophe avec Neuchâtel.
- Et pour le dessert; La coordination avec l'Etat pour la RC174
 - L'étude d'aménagement urbain en lien avec les travaux d'infrastructures souterraines, RC174, Ernest-Roulet et les Placeules.

- Les démarches participatives visant une consultation des riverains impactés par les aménagements proposés.
- La coordination avec les mandataires et les services cantonaux pour activer des subventions fédérales pour les PA1, PA2 et PA3, en lien avec les mesures d'aménagement souhaitées (nous avons par ailleurs reçu l'accord d'un subventionnement par la Confédération de 40 %).

Finalement, le groupe EAG précisait dans son tout-ménage qu'il continuera tout au long de cette législature à veiller à ce que la cuisine servie par le Conseil communal reste comestible pour une majorité d'habitants.

Alors c'est avec plaisir que le Conseil communal, qui joint toujours le geste à la parole, lui fait goûter sa soupe !

Bien entendu, tous les groupes et toutes les personnes présentes dans la salle sont invités à y goûter, ceci après le contre-appel.

Monsieur Patrice Neuenschwander (eàg) intervient.

Je remercie le Conseiller communal et Chef Schneider pour ses recettes pour gérer le ménage communal.

Je voudrais savoir si les cinq Top Chefs de l'Exécutif ont réagi avec la même énergie vis-à-vis du tract diffusé par un citoyen de Peseux qui diffamait plusieurs anciens Conseillers communaux.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, prend la parole et propose de clore la séance après le contre-appel, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel; 37 présents
 3 excusés
 1 absente

La séance est levée à 21h35.

La Présidente; La rédactrice;

E. Moser

V. Niedermann